

2018 DAE 273 Budget Participatif - Subventions (115.000 euros), conventions et adhésions (13.650 euros) pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association **Centre Yunus Paris (CYP)** a été créée en août 2017 à l'initiative du Professeur Muhammad Yunus, Prix Nobel de la Paix, Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris. Fort du succès de son expérience de micro-crédit au Bangladesh, à travers la Grameen bank (la « banque du village »), le Professeur Yunus promeut à travers le monde la démarche du « social business ». L'association a ouvert un bureau au sein des Canaux, maison des économies solidaires et innovantes située au 6, quai de la Seine, dans le 19^e arrondissement. Le CYP, travaille, en partenariat avec Les Canaux, à la formation des entreprises sociales de l'écosystème parisien, pour qu'elles saisissent l'opportunité des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 afin de développer leurs activités, et de concourir à la réussite de jeux inclusifs et écoresponsables ; le CYP œuvre à convaincre de grands groupes privés lucratifs de nouer des partenariats avec les entreprises sociales de l'écosystème parisien pour partager l'opportunité des JOP 2024, et propose aux différentes autorités organisatrices des JOP 2024 une grille d'analyse et de certification du caractère socialement et écologiquement responsable de leurs démarches. Considérant l'intérêt que présentent pour Paris la poursuite et l'amplification de la réalisation du projet proposé par le CYP, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association Centre Yunus Paris la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros.

CoopCycle, association créée en 2017, a pour objet la préfiguration d'une société coopérative de fourniture de services à des coopératives de logistique et de transport écologiques, la production d'un service de plateforme numérique de mise en relation de fournisseurs de services de livraison avec d'autres entreprises, et le développement d'autres services ayant pour but la facilitation du développement de coopératives autonomes. Ce projet d'écosystème pour la livraison à vélo repose sur le développement d'une plateforme informatique open source, en cours de test à Bruxelles, proposée à des collectifs de livraison appartenant à l'ESS qui salarient leurs livreurs à vélo. Cette plateforme évolutive vise à terme à couvrir l'ensemble des besoins logistiques et pas seulement le secteur de la livraison de repas. Le but est de faire émerger une alternative au modèle précaire de "l'ubérisation" qui prévaut dans le secteur. Je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association CoopCycle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros.

L'association **La Table des Matières**, a ouvert en septembre 2016 un espace dans le 14^{ème} arrondissement (51 rue de l'Abbé Carton), dédié à la collecte, la revente, le prêt ou la location de biens culturels d'occasion (CD, livres, DVD, jeux vidéo, vinyles, etc...). Le développement de cette activité a pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous, de participer à la création et au renforcement des liens sociaux et de contribuer à la réduction des déchets en donnant une seconde vie aux objets. Employant actuellement deux salariés, la structure souhaite créer un nouvel emploi à mi-temps dédié à l'animation du lieu et un service civique chargé de la communication et de l'animation des réseaux sociaux de l'association. Je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association La Table des Matières la

convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros.

L'association **La Boutique sans argent** gère depuis 2015 un espace de dons entre particuliers, situé dans le 12^{ème} arrondissement. Au sein de ce « magasin gratuit », chacun peut venir apporter les objets qu'il souhaite donner et récupérer des objets qui pourraient lui servir, sans transaction d'argent et sans troc. Ce lieu permet ainsi aux personnes en situation économique difficile d'acquérir des biens de consommation courante sans contrepartie financière, mais au-delà de cet aspect, il permet surtout de sensibiliser les visiteurs aux enjeux environnementaux liés à nos modes de consommation. L'association souhaite organiser des ateliers bimensuels inclusifs et participatifs dédiés à l'up-cycling, la personnalisation et la réparation d'objets, ainsi que deux événements annuels de plus grande envergure. Elle espère toucher 1000 personnes et créer un ETP pour gérer cette activité. Je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association La Boutique sans argent la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros.

La Ville de Paris et le **Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable** sont tous deux signataires de la Charte de l'économie circulaire dans le monde étudiant depuis 2016. À ce titre le REFEDD a déjà mené diverses actions de sensibilisation et de développement de l'économie circulaire sur les campus et lieux étudiants parisiens : Inauguration d'une boîte à dons à la MIE Bastille, mise en place de stickers ayant vocation à favoriser le partage de matériels entre étudiants dans la résidence du CROUS de l'Ourcq, rédaction d'un guide sur l'alimentation responsable et la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu étudiant, organisation de rencontres autour des métiers de l'ESS et du développement durable, etc. En 2018, le REFEDD souhaite poursuivre ces actions à travers la publication d'un guide pratique sur l'ouverture de ressourceries étudiantes et en continuant à organiser les "Afterwork métier du Développement Durable". Je vous propose de m'autoriser à signer avec le Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros.

L'association **LuniverCel** teste et développe des projets favorisant l'économie du don et du partage et la solidarité locale à Nanterre et à Paris, sur les campus et en ville. En 2018, en partenariat avec la Boutique sans argent, le REFEDD et le CROUS de Paris, l'association souhaite proposer un accompagnement aux porteurs de projets de boîtes à don et espaces de partage à Paris, et notamment dans des résidences du CROUS de Paris et prévoit d'animer des ateliers d'upcycling et d'éco-citoyenneté à la Boutique sans argent. Ces activités nécessitent la création d'un ETP au sein de l'association, aujourd'hui entièrement portée par une équipe de bénévoles. Pour les actions de LuniverCel sur les campus et résidences du CROUS de Paris, en cohérence avec la Charte de l'économie circulaire dans le monde étudiant, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association LuniverCel la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros.

Surfrider Foundation Europe est une organisation mondiale à but non lucratif engagée dans la protection et la mise en valeur de l'océan, des lacs, des rivières et des littoraux par son rôle de préservation, ses actions de sensibilisation et de plaidoyer, ses recherches et son rôle d'éducation. Fondée en France, au Pays Basque, par une poignée de surfeurs en 1990, elle recueille aujourd'hui en Europe plus de 9 200 membres, 120 000 adhérents et est présente dans 14 pays à travers ses 36 antennes bénévoles. Depuis 2016, Surfrider mène une campagne contre les bouteilles plastiques : chaque jour, 8 millions de déchets finissent dans l'océan et le plastique représente 70% de ces déchets, la majorité de ces déchets aquatiques étant des déchets ménagers comme les bouteilles ou les sacs en plastique. En 2018, l'association prévoit de mener des actions de promotion des alternatives aux bouteilles plastiques jetables – bouteilles éco-conçues et réutilisables et système de consigne – auprès du grand public, notamment

auprès des Parisiennes et des Parisiens. Je vous propose de m'autoriser à signer avec Surfrider Foundation Europe la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros.

L'association **Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France** a proposé à la Ville de Paris et à la Caisse des Dépôts et Consignation, susceptibles de les co-financer, la création d'un CitésLab dans des quartiers prioritaires du 18^e arrondissement (Goutte d'Or, Porte de la Chapelle, Porte Montmartre) et du 20^e arrondissement (Portes du Vingtième), afin de favoriser l'émergence de projets d'activités et d'entreprises par les résidents et d'encourager le développement économique local. Ce CitésLab, lancé au cours de l'année 2018, mobilise, à temps complet, un chef de projet, dont la mission est à la fois d'organiser des animations dans les quartiers et de veiller à la bonne orientation des publics bénéficiaires ainsi sensibilisés vers les dispositifs d'accompagnement et de financement disponibles partout dans Paris. Je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros.

L'association **Empow'Her**, créée en 2011, œuvre pour l'autonomisation des femmes entrepreneures par la mise en place de programmes de formation et de renforcement de compétences en collaboration avec des partenaires locaux. Son action vise à soutenir et promouvoir les initiatives à impact positif portées par les femmes, notamment par la formation, le coaching et la mise en réseau. Dans ce but, Empow'Her porte deux programmes complémentaires :

-Women'Act, qui est un parcours d'accompagnement visant à renforcer le potentiel entrepreneurial de 30 femmes entrepreneures sociales chaque année (30% sont des Parisiennes) ;

-SheTalks, qui consiste en des soirées d'échange et d'inspiration organisées chaque mois pour valoriser des parcours de femmes.

Dans le cadre de ces actions, l'association organise à Paris trois journées de formation sur des sujets en rapport avec la création d'activité dans l'ESS (structuration juridique, communication, financements), le prix Women'Act destiné à récompenser les initiatives portées par des femmes, des événements SheTalks mensuels. Je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association Empow'Her la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros.

L'association **Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC)** a été créée en 2000. Il s'agit d'une fédération professionnelle composée d'organisations d'employeurs constituées en fédérations et en syndicats. L'association est ancrée au sein du quartier de la place des Fêtes dans le 19^e arrondissement, à la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels, et représente plus de 2.500 structures des secteurs artistiques et culturels. Son objet est de soutenir et de défendre les intérêts collectifs des organisations adhérentes du domaine des arts vivants et de la culture, notamment en matière de législation et réglementation, concernant l'emploi, les aspects juridiques et fiscaux, ainsi que les conditions d'exercice des activités et professions relevant de ce domaine. L'UFISC conduit un travail de veille, d'analyse, et de propositions dans le but de renforcer la structuration professionnelle du secteur artistique et culturel, tout en poursuivant des actions de sensibilisation et d'information sur l'inscription des acteurs des arts et de la culture dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

L'UFISC a constitué le « pôle de coopération et d'accompagnement culture et ESS ». Il est composé de plusieurs organisations professionnelles, artistiques et culturelles et de l'ESS franciliennes, membres ou partenaires de l'UFISC, qui convergent autour de valeurs partagées : la promotion et la défense de la diversité artistique et culturelle, la coopération comme principe d'action et la primauté de l'initiative citoyenne à buts autres que lucratifs.

Porté par l'UFISC à travers la coopération construite entre une dizaine d'organisations professionnelles de secteurs et de missions variés, le Pôle permet une analyse fine et transversale des enjeux culturels territoriaux. Il remplit plusieurs fonctions d'observation, d'orientation, de formation, d'accompagnement et d'appui à l'innovation, adaptées aux besoins des structures en Ile-de-France, et en particulier des

porteurs de projets et des entreprises en émergence des secteurs artistiques et culturels adhérant aux valeurs de l'économie sociale et solidaire. Ce pôle est au service des initiatives artistiques et culturelles de l'ESS et favorise une dynamique territoriale transversale ouverte à l'ensemble du champ artistique, y compris aux acteurs de l'accompagnement. Ce projet vise à accueillir et à accompagner, à travers des actions de formations, d'observation, de veille et d'innovation, la diversité des entreprises artistiques et culturelles parisiennes de l'ESS. Je vous propose de m'autoriser à signer avec l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros.

La Ville de Paris a lancé en janvier 2018, en partenariat avec le GIE Paris-Commerces, l'appel à projets « Commerces Circulaires » afin de stimuler l'ouverture à Paris de deux types de commerces en particulier : les magasins 100% vrac et les commerces dédiés à la réparation. Avec l'éclairage de spécialistes du secteur, réunis le 23 avril 2018, dix projets ont été sélectionnés. La délibération 2018_DAE_75, présenté au Conseil de Paris de juillet 2018 a permis d'attribuer des subventions à ces projets, à l'exception du projet Hifi Store, qui avait été retenu comme lauréat de l'AAP mais dont le dossier nécessitait encore d'être complété avant de pouvoir être présenté au Conseil de Paris. **Hifi Store** est un projet d'ouverture d'un atelier de réparation d'équipements haute-fidélité vintage (platines vinyles, amplificateurs, enceintes...), il est porté par une auto-entreprise (n°SIRET 81330765900025). Le local visé pour cette activité est un local Paris Habitat de 31 m², situé dans le quartier de la Goutte d'Or, au 39 rue Marcadet (18e). En plus des prestations de réparation seront également vendus des équipements de réemploi issus de la valorisation de produits fournis par les recycleries d'Emmaüs. Je vous propose de m'autoriser à signer avec Hifi Store la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention d'investissement de 15.000 euros au projet Hifi Store afin de permettre la réalisation de travaux de rénovation et d'aménagement dans ce local. Le montant total des travaux étant estimé à 31.000 euros TTC.

Afin de partager les actions qu'elle met en place et de bénéficier du retour d'expériences d'autres villes engagées, il est utile pour la Ville de Paris de faire partie de réseaux internationaux. **L'association ACR+** est un réseau international de villes et de régions ayant pour objectif commun de promouvoir une consommation raisonnée des ressources et une gestion durable des déchets à travers la prévention, la réutilisation et le recyclage. L'association, créée en 1994, compte aujourd'hui une centaine de membres. Son activité principale est d'animer ce réseau, de faciliter l'échange d'expériences et la collaboration entre les membres, ainsi que de les informer des développements dans leurs domaines d'intérêt, grâce à un éventail d'outils parmi lesquels : des lettres d'informations, la publication de rapports et d'études, l'organisation de conférence et d'événements, l'animation de groupes de travail, etc.

La Ville de Paris participe à ce réseau depuis onze ans, je vous propose une adhésion d'un montant de 3.150 euros pour l'année 2018.

Par ailleurs, en cohérence avec sa politique sur l'alimentation durable, je vous propose également que la Ville de Paris adhère au **Club des Territoires Un plus Bio**, dont la cotisation annuelle s'élève à 8.000 euros.

En adhérant la collectivité s'engage à :

- Soutenir une politique nationale ambitieuse de développement de la restauration collective Bio et véhiculer des valeurs fortes favorisant les démarches collectives, transversales, cohérentes et durables, permettant de changer notre rapport à l'alimentation ;
- Participer aux travaux menés aux échelles nationale et régionale pour la promotion d'une restauration durable respectueuse de la santé de ses convives ;
- Pouvoir échanger entre territoires sur des problématiques communes ou dans des contextes comparables et bénéficier de retours d'expériences sur des réalisations.

Je vous propose enfin que la Ville de Paris adhère à **l'association Le Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS)** dont la cotisation annuelle s'élève à 2.500 euros. Le Labo de l'ESS, créé en 2010, est devenu le laboratoire d'idées et de solutions pour faire connaître et développer cette économie respectueuse de l'Homme et de l'environnement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris